

NOUVELLES ATTAQUES CONTRE LE POUVOIR D'ACHAT - Y EN A MARRE !

Depuis plusieurs années, les fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique et donc les agents de la DGFIP paient un tribut particulièrement lourd aux politiques d'austérité imposées par les gouvernements successifs.

Le 9 avril, un quart des agents de la DGFIP a participé à la grève interprofessionnelle pour dire stop à ces politiques destructrices.

Gel du point d'indice et des indemnités liées aux frais de déplacements, augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires de 0,40 % au 01/01/2015, non reconnaissance des qualifications avec des promotions intra et inter catégorielles réduites à peau de chagrin, harmonisation indemnitaire alignée sur le moins disant pour la grande majorité des collègues, ajustements indemnitaires qui se soldent par des baisses de pouvoir d'achat pour certains agents, et cela ne s'arrête pas là !

L'annonce de la suppression de l'indemnité exceptionnelle (*compensation de la CSG, cf page 2*) par Mme Lebranchu, ministre de la Fonction publique, et de la prime d'intéressement à la DGFIP lors du CTM du 6 octobre 2014 viennent encore frapper les agents au portefeuille.

Suppression de la prime d'intéressement :

Le projet de l'administration est bien de réaffecter l'enveloppe budgétaire de cette prime au financement de l'accompagnement des réorganisations de structures, inscrites dans la "Démarche stratégique" et la "Revue des missions" que la CGT condamne.

Pour la CGT Finances Publiques, ces propositions sont inacceptables !

En clair, la DGFIP tente d'acheter l'adhésion des agents et leur participation active aux réorganisations de structures, qu'elles donnent lieu ou non à une mobilité géographique. Ainsi, pour tout agent de la DGFIP une restructuration impliquant une mobilité géographique ou non est susceptible d'être indemnisée en utilisant, en plus du dispositif déjà existant, l'enveloppe budgétaire dédiée originellement à la prime d'intéressement.

Cette proposition de la DGFIP s'inspire directement de la « boîte à outils indemnitaires » créée dans le cadre de la « Loi Mobilité » et s'appliquera comme principe d'accompagnement de l'« évolution de l'organisation régionale de l'Etat consécutive à la nouvelle délimitation des régions ». Celle-ci préconise l'élaboration d'un dispositif unifié avec une définition interministérielle de la liste des services restructurés ouvrant droit aux différentes indemnités et l'adoption d'un barème unique pour la prime de restructuration de service.

La CGT Finances Publiques est fermement opposée au transfert de la prime d'intéressement, aujourd'hui perçue par tous les agents, vers un système d'individualisation accrue des rémunérations contre une mobilité forcée. Aucun agent ne peut accepter de financer de sa poche un accompagnement pécuniaire des réformes qui, à terme, aboutit à la baisse du pouvoir d'achat et de l'emploi.

Alors que les collègues ont constaté en déclarant leurs revenus l'impact de la fiscalisation des IFDD, il est urgent d'agir pour le pouvoir d'achat. !!!

La CGT Finances Publiques revendique :

- ✎ le déblocage des salaires et l'augmentation de la valeur du point d'indice et des indemnités liées aux frais de déplacements ;
- ✎ la revalorisation des régimes indemnitaires et leur intégration progressive dans le traitement ;
- ✎ la suppression de la RIFSEEP ;
- ✎ l'affectation des crédits ministériels dédiés aujourd'hui à la prime d'intéressement à l'amélioration du pouvoir d'achat du plus grand nombre ;
- ✎ la suppression de "la loi mobilité" qui attaque le droit à mutation et les droits et garanties des agents de la DGFIP■



SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE. C'EST ÇA LA CGT. SYNDIQUEZ-VOUS !

Retrouvez l'information sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/a40/>

21/05/2015

FRAIS DE DÉPLACEMENT – LA CGT VA RENCONTRER LE DÉLÉGUÉ DU DIRECTEUR IDF

Dans un contexte de restrictions budgétaires marqué par plusieurs années de gel du point d'indice, par la dépréciation des carrières et le tassement de la grille indiciaire, par la non revalorisation des régimes indemnitaires, la question des frais de déplacement est un sujet crucial pour la CGT Finances Publiques car il pèse toujours plus fortement sur le pouvoir d'achat des personnels.

Pour la CGT la situation est inadmissible !

Inadmissible que les agents en soient de leurs frais pour aller travailler !!!

Inadmissible que le barème des indemnités kilométriques soit inchangé depuis 2008 et qu'il soit différent de celui que cette même administration accorde aux contribuables !!!

Inadmissible que les agents attendent des mois pour être remboursés !!!

Les collègues qui se déplacent dans l'intérêt de l'administration, pour leurs missions ou pour la formation n'ont pas à y être de leur poche et n'ont pas à supporter en plus les conséquences des coupes dans les budgets des directions. Les blocages de CHORUS FDD ne peuvent et ne doivent pas conduire des directions à reporter le remboursement de frais ou à faire des choix budgétaires locaux néfastes pour les agents et les missions. Des solutions immédiates doivent être trouvées pour régler toutes les situations en cours, et il y en a !§

La CGT exige de la Direction générale qu'elle porte d'urgence et très fort au niveau de la Fonction publique ces revendications :

- ☞ Revalorisation du taux des indemnités kilométriques a minima à hauteur du barème fiscal de l'impôt sur le revenu ;
- ☞ Revalorisation du taux des indemnités de missions (nuitées et repas) ;
- ☞ Revoir et ajuster le dispositif de remboursement des taux repas ;
- ☞ Augmenter la part de l'employeur dans les abonnements de transport ;
- ☞ Rendre possible, pour les itinérants, l'accession aux prêts à taux zéro pour l'achat de leur véhicule qu'ils mettent à disposition de la DG, et revoir le montant de celui-ci, qu'il constitue une vraie aide, et non l'aumône !

La CGT porte régulièrement ces revendications de revalorisation de toutes les indemnités relatives aux frais engagés par les agents au niveau du ministère et de la Fonction publique.

Une délégation de la CGT des sections IDF ira porter ces revendications auprès du Délégué du Directeur IDF le Jeudi 4 juin. La section CGT DNEF fera partie de cette délégation■

FIN DE L'INDEMNITÉ EXCEPTIONNELLE DE COMPENSATION DE LA CSG BAISSES DE SALAIRES DES FONCTIONNAIRES : PLUS DE 700.000 AGENTS TOUCHES !

De quoi s'agit-il ?

Près d'un million de fonctionnaires en fonction avant le 1er janvier 1998 perçoivent une indemnité de compensation de la CSG. Cette prime compensatrice avait été instituée en 1998 pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à la suppression de la cotisation maladie sur le traitement indiciaire et son remplacement par une CSG de 7,5 % sur la totalité de la rémunération, primes comprises.

Or, on apprend qu'une décision unilatérale du gouvernement veut supprimer cette indemnité.

Il faut savoir que cette prime concerne surtout les agents dont la rémunération est constituée d'une proportion de primes élevée. C'est donc tout naturellement que les agents de la DGFIP sont touchés au premier chef.

D'après la ministre de la fonction publique, Madame Marylise LEBRANCHU, cette prime a aujourd'hui perdu sa vocation de compensation de perte de pouvoir d'achat et elle est devenue inéquitable puisque seuls les fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998 peuvent en bénéficier »

Traduisons : Le gel du point d'indice ne suffit plus pour faire des économies. Il faut aujourd'hui baisser le revenu des fonctionnaires par l'intermédiaire de leurs primes qui compensaient des augmentations d'impôts.

Quel est le but ?

Le gouvernement a besoin de dégager des marges financières pour financer ses nouvelles réforme PPCR (Parcours professionnel, Carrières, Rémunérations) et RIFSEEP. Cette économie est évaluée à 500 millions € pour le PPCR et la RIFSEEP !

Pourquoi c'est un scandale de plus ?

Bien que la mesure touche des centaines de milliers d'agents, des catégories A, B et C, aucune concertation n'a eue lieu. Les organisations syndicales n'ont pas été mises au courant avant la mi-avril 2015.

Pour comble du scandale, c'est par des articles dans le Figaro et Les Echos que les principaux intéressés sont mis au courant, mais en aucun cas par leur Direction. Cette décision brutale illustre la conception qu'a le gouvernement de ce qu'il appelle le « dialogue social »...■

SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE. C'EST ÇA LA CGT. SYNDIQUEZ-VOUS !

RIFSEEP: de quoi retourne-t-il ? Que se cache-t-il sous ce sigle ?

Le nouveau régime indemnitaire fonction publique que le gouvernement veut mettre en place. Un décret du 20 mai 2014 a créé ce nouveau régime, un projet de circulaire d'application vient d'être soumis aux fédérations de fonctionnaires. Un arrêté interministériel est annoncé. Le sigle signifie Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Le nouveau régime indemnitaire serait à deux étages :

- **l'indemnité de base (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) versée mensuellement –**
- **et un complément indemnitaire versé annuellement.**

Qui dit nouveau régime indemnitaire ne dit pas prime nouvelle. L'indemnité de base, l'IFSE, serait créée par intégration de l'ensemble des primes actuelles qui ont le caractère d'un supplément de rémunération : prime de rendement, allocation complémentaire de fonctions, indemnité d'administration et de technicité...

Seules seraient exclues : la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat, le supplément familial de traitement, les frais de déplacements car ils ne constituent pas un supplément de rémunération, les heures supplémentaires et les primes d'intéressement collectif.

Qu'est-ce que cela change ? À la fin tout.

C'est simple : aujourd'hui nous avons la garantie et la visibilité du montant des primes que nous percevons. Leur montant résulte pour l'essentiel des statuts particuliers. Elles sont accrochées au déroulement de carrière à l'ancienneté (exemple le passage à CP entraîne une augmentation de la prime de rendement). Demain, avec le nouveau régime, c'est l'aléa : le seul filet de sécurité consisterait dans la détermination d'un montant minimal indemnitaire fixé par grade.

Au delà de ce montant minimal c'est l'appréciation sur les fonctions exercées et la manière de servir qui détermineraient le montant des primes versées.

Le nouveau régime indemnitaire sera « appliqué à l'ensemble des fonctionnaires, sauf exceptions, à compter du 1/01/2017 !

ACTUALITÉ DNEF

BIR OU RIR (RUMEUR D'INFORMATION RAPIDE) ?

Suite à la diffusion par Solidaires DNEF d'une lettre ouverte au chef du Contrôle Fiscal faisant état « d'agents qui ont entendu parler d'un projet de suppression d'une des trois BIR », la CGT DNEF a immédiatement contacté le Directeur de la DNEF.

Reproduction de la réponse du Directeur de la DNEF du 07 mai à la section CGT DNEF :

« *Bonjour,*

C'est parce que je veux éviter que des rumeurs infondées circulent que je souhaite discuter avec vous au plus vite des conséquences de l'attribution éventuelle de nouvelles compétences à la DNEF.....

Nous parlerons de tout cela le 4 juin... »(cf à coté)

Bien cordialement..... »

Si cette rumeur a été jugée infondée par la Direction, nous restons toutefois attentifs.■

RÉUNION D'UN GT SUR LA RÉORGANISATION DE LA DNEF

Le Directeur de la DNEF a sollicité les OS pour tenir un groupe de travail le 04 juin prochain.

En effet, lors du GT national du 12 mai dernier, le chef du contrôle fiscal annoncé que la DNEF allait être sollicitée pour assurer le suivi et la coordination des dossiers issus des enquêtes BNRDF. La DNEF serait chargée de la transmission des conclusions des enquêtes BNRDF aux services chargés des contrôles fiscaux. **D'autre part, comme pour faire echo au Directeur Général qui lors de sa venue à la DNEF, avait fait part de son intérêt en matière de e-commerce**, il a été annoncé, lors du GT du 12 mai qu'un projet de décret élargissant les compétences de la DNEF serait présenté au CTR du 28 mai afin de lui permettre de vérifier les sociétés étrangères exerçant une activité sur le territoire national en matière de ventes à distance.

Le Directeur devrait présenter le 04 juin les conséquences de ces décisions sur l'organisation de la DNEF. Pour le moment en l'absence de document préparatoire nous n'avons pas davantage d'informations et nous vous tiendrons informés dès que possible. À suivre donc.....■

VIE DE LA SECTION

La dernière Assemblée Générale des syndiqué-e-s CGT de la DNEF a élu les membres de la direction de la section syndicale (Commission Exécutive) qui est donc composée des camarades suivants :

Fabrice BACCIOTTI (BIR 2)	Anthony HERIAT (BII Paris Est)	Véronique PASCALIDES (Division 3) ;
Abderrahmane CHERIFI (Division 1)	Philippe LAPORTE (BRS)	Alain PAILLE (BNI 1),
Eric CHOPARD (BNI 4),	Martine LOPEZ (Division 3)	Hervé PIERRE (Division 6)
Sophie DUCRU (Division 2)	Marion MARTIAL (BII Toulouse)	Sylvie SALICIS (BNI 7)
Sophie ESTRADA (BNI 7),	Serge ORNEM (BII Paris Ouest 2)	Jean-Paul SALICIS (BIR 1)
Roberto GONÇALVES (BIR1) ;	Bertrand ORONEZ (BRS),	Philippe VALLIN (BII Paris Est)

La commission exécutive a élu le bureau de la section qui est composé des camarades suivants :

Secrétaire de section : Véronique PASCALIDES ;

adjoint : Roberto GONÇALVES

Trésorier : Sophie ESTRADA ;

adjoint : Philippe LAPORTE ;

Secrétaire à la qualité de vie syndicale : Alain PAILLE,

adjoint : Jean-Paul SALICIS ;

Responsable de la presse : Roberto GONÇALVES,

adjoint : Eric CHOPARD

Liens Union Locale, CHS, CDAS : Bertrand ORONEZ

SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE. C'EST ÇA LA CGT. SYNDIQUEZ-VOUS !

Congrès de la CGT FiP du 18 au 22 mai

Le 3ème congrès de la CGT FiP, qui s'est tenu du 18 au 22 mai. Les deux délégués de la DNEF étaient Sophie ESTRADA et Philippe LAPORTE. Véronique PASCALIDES y assistait également, en tant que membre de la Commission Exécutive Nationale du syndicat.

Catégorie C : il manque 2 597 agents !

Le projet de mouvement général de mutation de la catégorie C fait ressortir un déficit de 2597 agents. C'est encore pire que l'an dernier ! ce sont 918,8 emplois qui sont vacants en Île de France et plus de 1676,9 en province.

Seul 4 directions sur 139 font ressortir un solde des effectifs positif.

Pratiquement toutes les directions font apparaître des sous effectifs de 10 agents. Certaines de 20, 30, 40 agents voir plus puisque la palme revient à la Seine Saint Denis avec un déficit de 194 agents !

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions : sous effectifs supérieurs à 2590 agents C, suppressions d'emplois de plus de 32 000 agents depuis 2002...

Ce sont des pans entiers de missions qui sont abandonnées : fusions des SIP, fusions des SIE, fermetures de services au public une demi-journée par semaine, fermetures des trésoreries au public lorsque les effectifs du poste ne sont pas suffisants, plan de fermeture des petites trésoreries et ce n'est qu'un début.

Le directeur général vient d'annoncer le bilan des actions réalisées en 2014 dont les mesures de modernisation et de simplification, constituent des axes majeurs, concluant que « le chantier n'est jamais achevé tant nos ambitions sont grandes ».

Mais quelles sont ses grandes ambitions pour la DGFIP ? Continuer les suppressions d'emplois, continuer à abandonner des pans entiers de missions, continuer à démanteler le maillage territorial de notre administration, continuer à remettre en cause le Service Public. C'est insupportable ! De qui se moque t-on ?

Salariés de TFN (personnels de ménage des sites de la DGFIP à Paris)

La société TFN (qui fait partie du groupe ATALIAN : chiffre d'affaires de 1,3 milliards en 2014, 65 000 salariés dans 16 pays) assure le ménage sur plusieurs sites des Finances Publiques à Paris.

Les salariés qui travaillent sur ces sites ont mené 8 semaines de grève avec le soutien des militants de la CGT FiP Paris et le soutien financier de nombreuses sections de la CGT FiP (dont celle de la DNEF). Ils ont fait céder leur employeur sur de nombreux points (clause de mobilité, transformation de CDD en CDI, régularisations portant sur la rémunération des heures complémentaires, l'octroi régulier de tenues de travail,...), et après avoir repris le travail, continuent la lutte pour le respect du droit du travail...

Et pendant ce temps-là à la DNEF

Trois personnes ont 2heures 30 pour effectuer le ménage sur l'ensemble des six étages du bâtiments....et les conteneurs d'hygiène féminine ont été retirés des toilettes, en contravention avec le code du travail !!!, bonjour l'hygiène La CGT est donc intervenue auprès du Directeur de la DNEF. À suivre.....Au fait l'entreprise de ménage à Pantin s'appelle ONET, ça ne s'invente pas !!

Services publics : Manifestation le 13 juin à Guéret

Le gouvernement poursuit la politique de baisse de la dépense publique menée par ses prédécesseurs. Il considère les services publics, nationaux et locaux, ainsi que les droits sociaux comme une charge insupportable. Plutôt que de s'attaquer, pour les financer, à la fraude, à l'évasion fiscale et à la charge indue de la dette, aux profits exubérants des multinationales, des banques, et de procéder à une véritable réforme fiscale, promise mais jamais réalisée, il procède à leur démantèlement en les privatisant et en rognant sans cesse sur leur qualité et leur proximité.

Il faut reconquérir les moyens nécessaires pour les services publics, de la sécurité sociale, renforcer la résistance sociale dans les différents territoires et la faire converger.

En mars 2005, après une action symbolique de démission collective des élus une manifestation nationale convergeait à Guéret (Creuse) pour des services publics de proximité, qui assurent l'unité et l'égalité de tous nos territoires. 10 ans après, il est nécessaire de multiplier par 10 l'ampleur de notre action commune.

C'est pourquoi de nombreuses forces syndicales (dont la CGT), associatives et politiques appellent à une grande manifestation militante, populaire et festive à portée nationale à Guéret (Creuse) le 13 juin 2015.

Davantage d'information sur le site de la Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics :

<http://www.convergence-sp.org/>